

## Sujet : Classement des coureurs

Le nouveau système de classement fédéral des coureurs l'optique d'organisation des compétitions.

Voici ce système :

### Evolution à partir de 2014 :

a) de l'attribution des points coureurs sur l'ensemble des Classements Fédéraux suivants :

- Championnats de France des Clubs
- Classement National (hors division internationale) et régional individuels toutes pratiques
- Classements Nationaux Individuels des Classes et des Pratiques

b) des minimas de participation par grade et par pratique pour la prise en compte des résultats dans l'ensemble des Classements Fédéraux

Le Conseil d'Administration valide :

a) l'évolution de l'attribution des points coureurs sur l'ensemble des Classements Fédéraux suivants :

- Championnats de France des Clubs
- Classement National (hors division internationale) et régional individuels toutes pratiques
- Classements Nationaux Individuels des Classes et des Pratiques

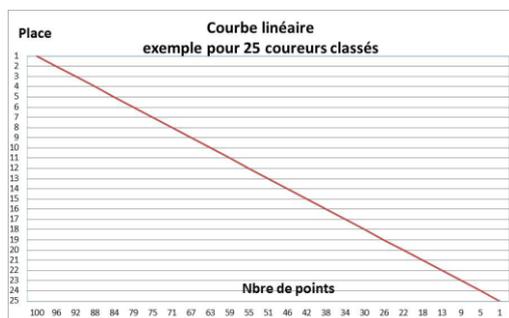
telle que :

**Linéaire, pour les grades 5A à W soit :**

- 100 points au 1<sup>er</sup>
- 1 point au dernier
- et une répartition linéaire aux places intermédiaires suivant la formule :

$Points\ coureurs = (100 \times Classés - 99 \times Place - 1)$

(Classés



Décision de CA du 23 11 2013

C'est-à-dire que pour les régates 5A et 4 que nous organisons, il est préférable qu'elles comptent un maximum de participants.

Il faut pour le bien des coureurs et des clubs regrouper au maximum les séries, voir faire par la suite une extraction des différents groupes.

**Répartition type ISAF, pour les grades 5 B et 5C soit :**

- 100 points au premier moins un point au suivant jusqu'au dernier.
- 1 point au 100<sup>ème</sup>
- 1 point à chaque coureur au-delà de la place de 100.

**Pour les grades 5C et B aucun changement.**